

TST AER SANS LA BASE

Objectifs

À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable :

- D'identifier le type d'ouvrage « Aérien » (AER) et d'en connaître les procédures d'accès,
- De préparer et valider un processus opératoire,
- De vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage,
- D'identifier les circuits d'électrification,
- D'identifier les circuits de court-circuit,
- De mettre en oeuvre les moyens pour se prémunir de ces risques,
- De connaître et d'utiliser à bon escient les protections collectives et individuelles,
- D'identifier et de prendre en compte dans ces activités tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement (déchets, esthétique...),
- De réaliser des travaux sous tension sur les réseaux aériens dans le respect des règles de l'art,
- De rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux.

Public Visé

Personnel d'entreprise de travaux électriques maîtrisant correctement les travaux hors tension ayant des connaissances et une pratique adaptée au domaine des travaux visés.

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

L'employeur s'engage, par écrit, à inscrire en formation le personnel satisfaisant aux conditions et pré-requis ci après :

- Mettre en oeuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C18-510-1 dans le domaine considéré,
- Avoir suivi le module de base habilitant TST depuis moins de 2 ans et être apprécié positivement ou être habilité « T » pour d'autres travaux au périmètre d'un module de type spécifique, en les pratiquant régulièrement au sens de la recommandation BT unique du Comité des Travaux Sous Tension,
- Maîtriser la mise en oeuvre hors tension des travaux sur les réseaux aériens (habilitation B1 minimum),
- Maîtriser la réglementation des travaux en hauteur et savoir mettre en oeuvre différents moyens d'ascension (notamment échelles et grimpettes),
- La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés (liste jointe),
- Le participant doit avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.

Ces pré-requis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.

Parcours pédagogique

Un exercice théorique et pratique permettra de vérifier les pré-requis attendus définis ci-dessus.

Partie théorique :

- Apport théorique sur la réglementation : UTE C18-510-1, CET BT, Fiches Techniques, ...
- Apport théorique traitant de l'identification et de l'accès aux ouvrages (exigences du chef d'établissement),



Méthodes et moyens pédagogiques

- Lieu : Installations Agréées à ECIR FORMATION à Mallemort (13)
- Salle de cours équipée en moyens vidéo
- Remise du CET-BT et des fiches techniques des outils TST agréés
- Exercices sur terrain d'application équipé de différents postes de travail
- Encadrement par un formateur agréé par le Comité des Travaux Sous Tension

Méthodes et modalités d'évaluation

Une évaluation portant sur la connaissance des procédures et la réalisation pratique sera réalisée lors des différentes mises en situation.

Elle permettra, à partir d'une liste de critères spécifiques et validée par le comité des TST, de déterminer l'aptitude ou la non aptitude du stagiaire à pratiquer les activités sous tension citées en objectif.

ECIR FORMATION délivrera en conséquence à l'employeur du participant, l'appréciation motivée qui en découle.